

Zeitschrift: Traverse : Zeitschrift für Geschichte = Revue d'histoire
Herausgeber: [s.n.]
Band: 8 (2001)
Heft: 3

Artikel: "La patrie au-dessus des partis" : gestion et prévention des conflits en Suisse (1798-1918)
Autor: Herrmann, Irene
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-20954>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

«LA PATRIE AU-DESSUS DES PARTIS»¹

GESTION ET PREVENTION DES CONFLITS EN SUISSE
(1798–1918)

IRENE HERRMANN

L'intensification des conflits civils,² depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, a alimenté une abondante littérature théorique qui, souvent, puise ses réflexions dans l'exemple de pays hétérogènes et pourtant pacifiques, tels que la Suisse.³ Régulièrement, le calme qui caractérise la société helvétique est attribué à sa prospérité économique et à certaines pratiques institutionnelles, elles-mêmes inspirées par une longue «tradition d'accommodement».⁴ Curieusement, cette facette du passé national, qui captive les politologues, n'a guère intéressé les historiens, pourtant prolixes dans leurs descriptions des divisions confédérées.⁵

Parler *a posteriori* des dissensions qui déchirèrent certaines composantes d'une entité aujourd'hui existante et cohérente, revient à suggérer ses capacités de réconciliation. Plus les risques d'implosion furent grands, plus les efforts d'apaisement doivent avoir été importants. A cet égard, la palme revient indubitablement au 19^e siècle, quand la Suisse eut à subir une occupation étrangère, vécut les affres d'une guerre civile, traversa une profonde crise de conscience religieuse, expérimenta l'inconfort de son plurilinguisme et fut secouée par de profonds troubles sociaux, alors même qu'elle s'inventait puis s'affirmait en tant que véritable Etat-nation, incontestable sur la carte de l'Europe. De ce fait, le laps de temps s'étendant entre 1798 et 1918 constitue un champ d'observation idéal, propre à dévoiler le fonctionnement des mécanismes conciliatoires confédérés. Appréhendée à travers ce prisme chronologique, la *conflict resolution* suisse se présente comme un phénomène pluriel, comme un espace où interagissent une multitude de mesures aux temporalités diverses, élaborées par des protagonistes animés de volontés dissemblables. Cet ensemble foisonnant s'organise schématiquement en trois périodes durant lesquelles la cohésion du pays semble, chaque fois, se baser sur un mode de gestion différent. Prises dans leur globalité, ces trois phases permettent de saisir les mécanismes et la dynamique d'une *pax helvetica* peut-être moins exemplaire que d'aucuns semblent vouloir le croire...

UNE GESTION PROVIDENTIELLE?

Ainsi, n'en déplaise à certains,⁶ la formation puis le maintien du faisceau helvétique, soit le dépassement de ses oppositions topographique, religieuse, sociale puis linguistique, tinrent aussi, sinon surtout, à un certain nombre de circonstances indépendantes de la volonté déclarée des autochtones à surmonter leurs divisions. Prégnants tout au long du 19^e siècle, ces facteurs d'unité contingents furent surtout décisifs durant sa première moitié, à l'instar de ce qui s'était passé pendant l'Ancien Régime.

De fait, la création même de l'alliance puis sa perpétuation au travers des siècles a été largement stimulée par des facteurs économiques qui favorisèrent sa cohésion. A la fin du Moyen-Age déjà, on constate une fructueuse complémentarité entre les cantons alpestres, spécialisés dans l'élevage, et les petits Etats urbains, qui se consacraient au commerce, à l'artisanat et à l'agriculture.⁷ Au milieu du XVe siècle, l'avantage de cette situation passa aux villes. Ce subit inversement d'équilibre suscita de fortes tensions qui ne réussirent pourtant pas à effacer la conscience d'un intérêt commun. L'intensité de cette conviction et l'effectivité de la réalité qui la sous-tendait furent variables. Demeurant latente au lendemain des guerres napoléoniennes, elle réapparut avec force durant la seconde moitié du 19^e siècle, alors qu'une certaine aisance industrielle et financière vint opportunément «ratifier» l'œuvre des Radicaux. Cette prospérité, ainsi que les avantages qu'elle procurait, se présente comme l'un des fondements de la tranquillité helvétique. Car elle dépendait largement de la qualité des interconnexions fédérales qu'on s'attacha, dès lors, à entretenir.

Sur la base de cet intéressement matériel se greffa un phénomène fortuit, de type politique. Les différents membres de l'alliance ainsi constituée vivaient tous dans des systèmes républicains dominés par des oligarchies issues du tiers-état. Cette circonstance privilégia la formation d'un espace socio-politique similaire et morcelé qui imbriquait les instances décisionnelles dans un ordonnancement gigogne. Cette structure, en démultipliant sur un territoire restreint les degrés de pouvoir, rapprochait les dirigeants de leurs administrés. Grâce à cette proximité, la violence potentielle n'était pas éradiquée mais atténuée, parce que désamorcée à chaque échelon de la pyramide administrative. L'effet pacificateur fut encore amplifié par l'utilisation de milices et l'intervention des rapports de dépendance que cet emploi présupposait. Car, pour garantir leur sûreté ou pour asseoir leurs prérogatives, les élites avaient besoin de la bonne volonté de leurs sujets. Il était donc indispensable de cohabiter en moins mauvaise harmonie possible.⁸

Reste que si ces conditions particulières ont pu contribuer à maintenir un ■ 81

certain calme au sein des cantons, elles n'ont guère influencé la cohésion de la Confédération dans son ensemble. Et effectivement, ainsi que le soulignent complaisamment les spécialistes, la suite du parcours helvétique est scandée de ruptures profondes. Après l'opposition ville/campagne, suscitée par le brusque renversement des rapports de force économiques, la Suisse fut déchirée entre catholiques et protestants, avant d'être proie à de graves troubles sociaux. Au 19^e siècle, enfin, toutes ces scissions se reforment, successivement et en condensé, auxquelles s'ajoutera même le creusement d'un large fossé culturel séparant les Romands des Suisses alémaniques. Pourtant, hasard des vagues de peuplement, vicissitude des évolutions historiques particulières ou fruit d'une longue tradition fédéraliste permettant l'épanouissement d'un localisme jaloux?, le fait est qu'aucune de ces lignes de ruptures ne se recoupa jamais ou ne recouvrit une expression à la fois territoriale et politique. Aucune de ces divisions n'acquiesça l'assise nécessaire à l'exacerbation de sa dangerosité sécessionniste; aucune d'entre elles ne put bénéficier de ce multiplicateur de rancœurs que constitue le souvenir de frustrations passées. Bien plus, les ennemis d'hier purent souvent se découvrir alliés le lendemain.

Néanmoins, il faut bien l'avouer, l'agent unificateur principal émanera longtemps, non pas du pays lui-même, mais de la pression étrangère.⁹ Les commencements de l'alliance furent ainsi dominés par la lutte contre un *arch-enemy* commun, les Habsbourgs.¹⁰ Par la suite et notamment durant les crises religieuses qui secouèrent les 16^e et 17^e siècles, l'un des seuls points de contact subsistant entre les Suisses était la France ou, plus précisément, les traités qui reliaient tous les cantons réunis à la grande monarchie voisine. L'influence déterminante de l'extérieur dans le maintien d'un semblant d'entente helvétique ne se démentit pas, même à l'orée du siècle des nationalismes et de l'autodétermination des peuples, qui s'ouvrit sous les coups des armées de la Révolution.

De fait, en 1798, les troupes du Directoire envahirent le Corps helvétique, et l'impériale influence de Bonaparte se maintint jusqu'en 1813. Douleuruse, comme toutes les expériences de guerre, cette période fut surtout l'occasion de désaccords notables, sinon potentiellement destructeurs, entre les Suisses. La ligne de rupture ne ressemble guère à la séparation nette et anachronique que, longtemps, l'historiographie dessina entre d'héroïques résistants et d'hypothétiques collaborateurs. Floue et protéiforme, la césure oppose les adeptes d'une *weltanschauung* égalitaire aux tenants de l'ancien ordre des choses, puis les déçus du système révolutionnaire aux nouveaux garants de la légalité impériale comme d'une légitimité cantonale retrouvée, en des configurations de contestations variables, conjoncturelles, générationnelles et souvent croisées.¹¹ Dans cette situation complexe de tensions multiples sinon contraires, la

préservation de l'entité helvétique n'est guère imputable à l'action positive et concertée de ses habitants ou, du moins, de leurs gouvernants. Ainsi, en dépit d'une longue tradition nationale qui dépeint cette période comme le déni même de l'existence helvétique, le maintien de la Suisse fut alors surtout le fait de la France qui représenta, en l'occurrence, tant la cause, pour ne pas dire le simple révélateur, et la solution des dissensions scindant le pays. Opérée par la contrainte des armes et des compromis sociaux, cette œuvre pacificatrice n'avait rien de philanthropique. C'est bien pour des raisons stratégiques et militaires qu'il importait à Napoléon de pouvoir tableer sur une contrée unie à défaut d'être vraiment réconciliée.

Au lendemain de la guerre, un raisonnement similaire guida les représentants des Grandes Puissances qui, à Paris et à Vienne, tentaient de retracer la carte de l'Europe. Inquiets d'assister à la répétition du scénario qui avaient ensanglanté le continent, ils inventèrent un dispositif ingénieux qui jugulait la France en l'encerclant d'un cordon d'Etats-tampons, dont la Confédération constituait l'un des maillons cruciaux et pourtant singulièrement défaillant. Car les Helvètes, à peine dégagés de la tutelle impériale, avaient profité de leur indépendance recouvrée pour s'entredéchirer et dissoudre un peu plus le lien qui les rassemblait encore. Cette brusque poussée de velléités indépendantistes et de revendications territoriales désordonnées voire contradictoires, qui confirme, d'ailleurs, le rôle unificateur joué jusqu'alors par l'Empereur, menaçait de compromettre l'efficacité du système de défense imaginé par les plénipotentiaires autrichiens, allemands, russes et anglais. Soucieux de ne pas laisser les cantons compromettre leurs plans, ils intervinrent directement dans les affaires du pays. C'est sous leur pression toujours plus impatiente que la «Longue Diète» de Zurich parvint à doter la Confédération d'une loi fondamentale qui, en dépit de son laconisme et de ses imperfections, constitua une structure de base sur laquelle purent se greffer les prémices d'une politique voire d'une conscience d'appartenance commune. Enfin, les Grandes Puissances soutinrent et décrétèrent garantir la neutralité suisse qui, tout en ne concernant officiellement que les relations extérieures du pays, permit son raffermissement intérieur certain.

Couramment présentée,¹² et parfois même vécue,¹³ comme une assurance de paix définitive, la position internationale qu'on reconnut à la Suisse menaça de provoquer son invasion et, à terme, sa disparition de la carte de l'Europe. Car les monarchies voisines privilégièrent une interprétation très large des devoirs que leur confiaient les traités et, sous prétexte d'assurer le respect total de la neutralité, elles s'arrogèrent un droit de regard sur la politique helvétique en matière de presse ou d'accueil de réfugiés. Au début de la Restauration, ce contrôle fut diligemment accepté par des cantons ultra-conservateurs, ■ 83

cloîtrés dans un fédéralisme extrême. Mais avec les années, et plus encore après la Régénération, ces rappels à l'ordre lancés depuis l'étranger furent perçus comme une ingérence insupportable. Ils heurtaient un nationalisme naissant qu'ils contribuaient à renforcer. Or, dans la mesure où cet interventionnisme cimentait une identité helvétique qui dépassait les petits particularismes locaux, il contribuait même, par contrecoup et par la négative, à l'aplanissement des conflits ou, du moins, à l'affermissement d'une conscience collective commune.

L'effet indirectement rassembleur de la neutralité se manifesta encore sur toute la durée du siècle et principalement pendant sa seconde moitié, quand le mouvement des nationalités poussa à l'unification de l'Italie comme de l'Allemagne, exacerbant la rivalité franco-prussienne en une série de conflits qui inquiétèrent toujours plus sérieusement la Suisse. En tant que telles, ces hostilités ne la concernaient nullement, et visaient encore moins à lui imposer une certaine unité. Pourtant, côtoyés puis encerclés par des pays en guerre, les Helvètes devaient sentir l'intérêt qu'il y avait à demeurer dans le giron confédéré. Sans nier l'impact de ce motif d'entente, il convient néanmoins de lui accorder une importance et une influence relatives. Depuis la fin de la Restauration, en effet, le poids des facteurs de cohésion indirects, internes et externes, avait été insensiblement relayé par des agents de conciliation plus directs; à savoir, par des décisions positives visant à unifier ce qu'on commençait à considérer comme une nation.

UNE GESTION INTENTIONNELLE?

Subtile et complexe, multidimensionnelle et originale, la construction nationale suisse a suscité nombre d'analyses qui divergent, parfois, sur l'ancienneté¹⁴ ou le dynamisme¹⁵ qu'il convient d'attribuer au phénomène. Au-delà de ces nuances d'interprétation, on s'accorde généralement à reconnaître le rôle fondateur joué par la République helvétique, où les gouvernements successifs s'appliquèrent à provoquer la naissance d'un sentiment d'appartenance commune, en un impressionnant arsenal de mesures que les Radicaux réactualiseront après 1848, permettant, ainsi, la formation d'un véritable Etat-nation confédéré.¹⁶ Sur cette trame volontariste, inspirée par l'esprit du temps, vinrent se greffer de multiples réactions de rejet plus ou moins violentes et donc plus ou moins menaçantes pour la cohésion de l'ensemble. Ces dissensions centrifuges provoquèrent, on l'oublie régulièrement, le redoublement et la diversification des efforts centripètes, visant à réduire les divisions pour une meilleure cohésion. Ainsi, la gestion des conflits apparaît comme le complément

obligé quoique souvent insoupçonné de l'édification nationale, puisqu'elle la cimentait en colmatant les brèches dues à son élaboration.

La première tentative de nationalisation, intervenue sous la pression du Directoire, fut également celle qui éveilla l'une des oppositions les plus farouches, anéantissant d'avance tout autre essai de centralisation extrême. L'allergie, semble-t-il définitive, des élites post-révolutionnaires au jacobinisme engendra un fédéralisme jaloux qui, longtemps, cloisonna les éventuelles expériences politiques ou idéologiques au sein des cantons. C'est donc à l'intérieur de ce cadre étroit que divers gouvernements tentèrent d'appliquer ou, au contraire, d'éviter l'introduction des préceptes libéraux, et imaginèrent les moyens d'apaiser les troubles que leur attitude ne manqua pas d'occasionner. Pour ce faire, ils devaient composer avec le même environnement socio-politique que leurs prédécesseurs, peu propice aux démonstrations de force et d'autorité. Soucieux d'amadouer la population qui le soutenait et peu désireux de s'exposer aux risques d'une nouvelle révolution, l'*establishment* helvétique se limita rarement à la seule coercition et s'aventura à explorer les voies de la conciliation.

En règle générale, il s'agit d'ailleurs moins d'innover que de moderniser d'anciennes recettes, telles que l'arrangement à l'amiable, l'oubli des griefs ou encore, le dédommagement des victimes sous forme de compensations financières. Dans certains cantons, profondément marqués par la période française et aussi prompts à se soulever que l'était celui de Genève, le gouvernement imagina un dispositif original. Il entreprit de diaboliser l'époque napoléonienne, soit de transformer son souvenir en horrible cauchemar, puis de promettre le retour de ces temps funestes en cas de désobéissance.¹⁷ Par la suite, les élites des Etats urbains et des régions qui jouissaient d'une certaine prospérité pensèrent pacifier la population (mâle) en lui accordant des droits politiques accrus. Ce procédé, dont les effets se retournèrent souvent contre ceux qui l'avaient préconisé, ne pouvait se concevoir sans l'élévation du niveau d'instruction des citoyens. Or cette simple précaution, destinée à mieux orienter leurs choix électoraux et à éviter les désordres, devait contribuer à accentuer l'avance économique comme les tendances démocratiques des cantons qui l'avaient prise. Ainsi se dessina une évolution qui concourut, dès la fin des années 1830, à favoriser la polarisation du pays entier en deux camps affichant des *weltanschauungs* et, surtout, des projets d'avenir parfaitement incompatibles.¹⁸

Déclarée pour cause de désaccord fondamental sur le futur qu'il convenait d'envisager pour la Suisse, la guerre du Sonderbund constitua un formidable champ d'expérimentation des techniques d'apaisement helvétiques – du moins pour les vainqueurs. Car s'il s'agissait d'imposer sa vision des choses, il ■ 85

convenait également de garder le pays uni et, pour cela, d'amener doucement l'adversaire à sa manière de voir. A la veille d'un conflit, semblerait-il, presque souhaité par les deux parties parce que seul capable de débloquer une situation devenue inextricable, on recourut aux anciens modes de régulation qui se révélèrent naturellement inefficaces.¹⁹ Dès le début des hostilités, pourtant, les chefs de file des Fédéraux et, à leur tête, le général Dufour, firent preuve d'une grande inventivité conciliatoire qui se manifesta tout d'abord dans la manière dont se déroula la campagne militaire. Ils s'attachèrent à ne pas faire traîner les opérations, de sorte que la Ligue séparée fut réduite en moins de quatre semaines. Durant les 25 jours²⁰ que dura l'offensive, les attaquants privilégièrent la guerre psychologique, préférant impressionner l'adversaire par leurs armes plutôt que d'en faire vraiment usage. Le but de ces manœuvres rapides et mesurées, qui épargnaient des vies tout en évitant l'intervention de l'étranger, était sans doute humanitaire, comme on l'a beaucoup dit – mais il était surtout national. On prévenait ainsi la difficulté de créer un pays uni sous la menace d'une invasion armée qui déchirerait le restant de substrat helvétique, ou sur le dos de trop nombreux morts qui finiraient par susciter des ressentiments longtemps insurmontables.

Car il importait de réduire la rancune et l'esprit de vengeance si l'on voulait gagner la paix. Dans cette optique, les tenants d'une Suisse nouvelle imposèrent aux vaincus une capitulation dont les options générales s'avérèrent programmatiques. Entre autres exigences, ce document²¹ stipulait le règlement des frais de guerre, la nomination de nouvelles autorités cantonales et, *last, but not least*, le renvoi des Jésuites. Dans la forme, l'opération fut courtoise²² et, dans le fond, elle se fit toujours plus mesurée, à défaut d'être vraiment équitable. D'un point de vue strictement financier, on exigea le remboursement d'une dette atteignant 6 millions de francs, répartis entre les vaincus selon l'échelle fédérale. Des troupes d'occupation garantissaient le paiement des sommes dues. Or, à plus ou moins long terme, chacun des Etats incriminés fut libéré de cette présence militaire avant d'avoir restitué sa part; part dont les versements se firent souvent avec d'incalculables retards et jouèrent, par ailleurs, de notables réductions.

La relative «clémence» économique des vainqueurs découlait indirectement quoique logiquement de leurs prétentions politiques. En effet, ils avaient réclamé l'abdication des gouvernements compromis dans le Sonderbund. Bien plus, ils avaient tout tenté pour que les autorités de remplacement soutiennent leurs prises de position idéologiques. Ainsi, les assemblées populaires, chargées de désigner les nouveaux dirigeants des petits cantons, s'étaient-elles souvent tenues sous l'œil vigilant de représentants fédéraux, dont la présence orienta

sionniste fut rapidement dotée d'exécutifs voire de législatifs favorables aux Radicaux. Grâce à ce revirement pour le moins «encouragé», les nouveaux leaders de la Confédération furent à même d'asseoir plus solidement leur pouvoir. Ils purent ainsi faire accepter la Constitution qui le ratifiait²³ et, surtout, explorer tous les rouages du système majoritaire dont on louait le progressisme et dont ils savaient être les principaux bénéficiaires.²⁴ Ainsi se développèrent de nombreuses pratiques électorales et administratives, oscillant aux marges de la légalité, qui permirent aux *Freisinnige* de maintenir leur ascendant politique, sinon moral, sur l'ensemble de la Suisse.²⁵ Dans ces conditions, il devenait difficile d'exiger un remboursement ponctuel et intégral de la part de cantons désormais dirigés par des alliés.

A cette considération s'ajoutait un *a priori* qui en confortait l'effet. Par calcul ou en toute sincérité, les représentants légaux de la Confédération avaient toujours eu soin d'expliquer les entreprises sécessionnistes du Sonderbund comme le résultat d'un complot ourdi par les élites locales et par cette force étrangère que représentait l'ordre des Jésuites. De ce fait, les vaincus n'étaient plus des ennemis à exterminer mais des victimes qu'il était nécessaire et valorisant d'aider. Ainsi, le colonel Rilliet-Constant rappela-t-il aux Genevois qui s'apprêtaient à entrer en Valais «[...] que ce peuple a été trompé et qu'il est malheureux». Il entendait donc que l'occupation de ce canton «[...] reste pure de tout excès et de toute violence et que chacun [...] en rentrant bientôt dans ses foyers, y rentre la conscience pure et puisse sans rougir serrer les mains à ses Confédérés du Valais, qu'au prix de tant de sacrifices [ils avaient] rendus à la liberté et au bonheur.»²⁶ Cette vision des choses désignait clairement les adversaires sociaux et nationaux du nouvel Etat fédéral. Elle permettait non seulement aux deux parties de se réconcilier sur le dos d'un double bouc émissaire, mais aussi, par simple jeu de miroir, de s'unir dans l'illusion d'un but commun.

Longtemps, les adeptes du Sonderbund paraissent avoir admis cette version condescendante mais éminemment pacificatrice des choses. A tout le moins, leur attitude trahit également des préoccupations de maintien helvétique, puisqu'ils acceptèrent leur défaite sans guérilla ni vendetta. Bien plus, ils surent s'adapter aux circonstances et au discours dominant en une argumentation prouvant leur parfaite assimilation des nouvelles règles du jeu suisse. Dans leurs requêtes visant à obtenir un allègement des dettes de guerre, ils invoquent le délabrement de l'économie locale et le préjudice évident que cette pauvreté causerait à la Confédération entière, démontrant une connaissance certaine des motivations industrielles qui animaient les Radicaux.²⁷ Au-delà même de leur contenu, les sollicitations qu'ils adressent aux autorités du jeune Etat indiquent, *de facto*, une acceptation de ses structures. D'ailleurs, les représentants des ■ 87

petits cantons se mirent bientôt à siéger dans les institutions fédérales, où leurs voix, encore timides et dispersées, se firent toujours mieux entendre.²⁸ Cette lente (re)conquête de l'espace national, accomplie à la faveur d'une étiquette un peu paternaliste de victime, fut brusquement stoppée quand on réalisa que l'ultramontanisme se montrait toujours plus conquérant et que ses «innocentes proies helvétiques» étaient beaucoup plus consentantes qu'il n'y paraissait.²⁹

Dès le milieu des années 1860, le Vatican s'était lancé dans une vaste campagne qui pouvait sembler vouloir abattre le nationalisme. C'est du moins ce que Bismark, peu désireux de voir les Etats catholiques du Sud échapper à l'unification allemande, feignit de comprendre. Il donna ainsi le signal du Kulturkampf dont les effets devaient se faire sentir en Europe et en Suisse.³⁰ Dans différents cantons mixtes,³¹ ce «combat pour la civilisation» s'apparenta à une violente mise au pas des instances ecclésiastiques romaines, au profit de l'Etat et de la majorité protestante. Dans un souci d'apaisement et face à la reprise possible des haines religieuses, on aurait pu s'attendre à une action lénifiante des autorités fédérales. Or, loin de morigéner les gouvernements locaux, coupables de mesures anticatholiques difficilement justifiables, elles prirent fait et cause pour eux. Bien plus, elles accentuèrent délibérément la crise puisqu'elles coupèrent toute relation diplomatique avec le Saint-Siège et, surtout, puisqu'elles inscrivirent plusieurs de ces dispositions dans le nouvel Acte fondamental de la Confédération.

Pour provocante qu'elle puisse paraître, cette attitude relevait aussi d'une démarche conciliatrice. Tout indique qu'en déclenchant sciemment un conflit, Berne tenta d'en désamorcer trois. En premier lieu, on peut estimer qu'elle a simplement anticipé un heurt inévitable avec la Papauté; son empressement lui permettant de gérer les choses à sa guise et dans un sens qui se voulait national, à défaut d'être vraiment unificateur. Car l'atmosphère du Kulturkampf permit, en second lieu, de resserrer le faisceau du radicalisme, dont les Romands commençaient à se détacher. En effet, en 1872, la Suisse francophone avait rejeté un projet de révision totale de la Constitution, estimant qu'il s'agissait-là d'une tentative de «prussianisation» du pays.³² Deux années plus tard, à peine, les chambres fédérales présentèrent un nouveau texte au peuple, qu'elles avaient pris soin de rendre plus fédéraliste et contraire aux intérêts des tenants de l'ancienne foi. A la faveur du climat ultramontain qui régnait sur le continent, cette version fut acceptée, ressoudant, ne serait-ce que provisoirement, les deux côtés de la Sarine en une attitude anticatholique commune. Enfin, tout indique qu'en permettant aux laissés pour compte de la croissance de s'en prendre à un ennemi religieux que l'air du temps désignait comme tel, le gouvernement fédéral détournait ainsi leur attention et désa-

Cette tentative de triple résolution par anticipation connut des succès divers. La réussite la plus notable, du point de vue des autorités, fut l'écartement du danger ultramontain. Le Kulturkampf suscita, certes, de virulentes oppositions.³⁴ Mais la force de réaction du catholicisme helvétique, déjà mis à mal par le Sonderbund, ne devait plus trop inquiéter les tenants du nouvel Etat national. Peu à peu, ils adoucirent leur position, parachevant leur entreprise de réconciliation *post bellum* par une mesure politique qui *de facto* ratifiait et consolidait leur victoire. Dans les années 1890, ils consentirent à intégrer des catholiques dans l'appareil gouvernemental et, plus particulièrement, dans le Conseil fédéral.³⁵ Cette disposition n'était pas seulement généreuse. Elle permettait de museler efficacement une minorité en l'introduisant dans un appareil étatique régi par le principe majoritaire. Admise à participer légalement aux décisions sans pouvoir s'y imposer vraiment, elle se trouvait désormais dans l'impossibilité même de les contrer de manière extraparlamentaire.³⁶

Ce dispositif conciliatoire ingénieux réglait déjà les rapports entre groupes linguistiques.³⁷ Longtemps la précaution resta inutile car les intérêts idéologiques ainsi que les affinités sociales des dirigeants incitaient à se jouer des différences de langues.³⁸ L'évolution de la démocratie, qui diffusa l'illusion d'une participation égalitaire à la chose publique, ainsi que les développements du *Kulturnazionalismus* qui sous-tendit les décennies accompagnant le tournant du siècle, révélèrent un clivage. Quand éclata la guerre de 14, les passions suisses se polarisèrent en une opposition culturelle d'autant plus forte que l'exécutif fédéral, exceptionnellement, ne comptait qu'un seul Romand.³⁹ Face à ce profond fossé et face à son subit élargissement intervenu à la suite de l'affaire Grimm-Hofmann, on rectifia⁴⁰ la chose en faisant élire le Genevois Gustave Ador. La nomination du président du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), qui donna une meilleure représentation aux francophones et à des sentiments francophiles désormais incontournables, contribua à calmer les esprits.⁴¹ Ceux-ci s'apaisèrent d'ailleurs d'autant plus vite qu'on se redécouvrait, dans les milieux bourgeois jadis divisés par la question linguistique, une immense solidarité face à la montée d'intempestives mais véhémentes revendications sociales.

Jusqu'à la Première Guerre mondiale, les frileuses tentatives du gouvernement fédéral pour gérer la question sociale s'étaient heurtées à une certaine méfiance des citoyens,⁴² provoquant des mouvements de contestation parfois violents dans les grands centres industrialisés de Suisse. Mais à la veille du conflit, le climat s'était légèrement détendu grâce à l'intégration, désormais classique, de quelques organisations ouvrières dans le *decision making* national et à la faveur d'un processus de timide étatisation du social. Dans ces ■ 89

conditions, rien d'étonnant à ce que l'essentiel des forces de gauche aient consenti à faire des concessions et des sacrifices dès le début des hostilités.

Reste que le conflit s'avéra plus long qu'on ne l'avait imaginé. Or, les principales victimes de cette durée et, surtout, de cette imprévoyance, furent les ouvriers puis les employés. Pour alléger la charge qui pesait sur eux, le Conseil fédéral se fit confier des pouvoirs extraordinaires, assura l'approvisionnement de certaines matières premières, accorda, tardivement,⁴³ des subsides ou rationna les denrées, en un vaste ensemble de mesures qui semblèrent pourtant impuissantes à enrayer l'inflation galopante puis la misère. Et comme les autorités semblaient l'ignorer, la population des villes industrielles finit par le leur rappeler.

En novembre 1918, éclate ainsi une grève générale que les forces de l'ordre répriment dans le sang.⁴⁴ Dans son outrance, cet événement traumatique semble démentir l'efficacité et l'utilisation des moyens de conciliation pacifiques élaborés jusqu'alors. Pourtant, en les inscrivant dans une vision plus synchronique que diachronique, cette démonstration de «ras-le-bol» ainsi que la violence officielle qui lui répondit, trahissent l'indubitable assimilation de certains mécanismes de pacification. Le mode de règlement choisi par les autorités fédérales fut certes l'un des plus brutaux jamais employés depuis plus de 50 ans;⁴⁵ mais il s'insère aussi dans un climat de barbarie inédite. Très vite, d'ailleurs, elles recourront à des techniques de régulation, reprenant et développant leur ancienne manière de faire. C'est du moins ce que suggère le renouvellement anticipé du Conseil national qui, en 1919, sera élu pour la première fois à la proportionnelle; c'est également ce que laisse penser l'introduction, en 1920, d'une loi limitant la semaine de travail à 48 heures. Comme si le gouvernement s'était ressaisi et avait fini par refaire confiance aux citoyens.

La peur des élites, devant un débrayage général coïncidant avec la chute des Empires centraux et, partant, avec la ruine annoncée de nombreux entrepreneurs suisses, peut se comprendre. Mais ce mouvement de contestation essentiellement urbain et alémanique contenait, au-delà même de la charge subversive que lui conféraient ses références à la révolution russe, des éléments propres à rassurer ceux qui s'y opposaient. Car il éclata *après* qu'on eut annoncé la fin de la guerre; soit à un moment où les privilèges de la neutralité suisse paraissaient subitement moindres, alors que l'intense mécontentement populaire ne pouvait toujours pas se dire par l'urne; mais à un moment, aussi, où il devenait possible d'exprimer son exaspération par des voies extra-parlementaires sans menacer l'existence même du pays. A ce titre, la grève générale n'est pas la preuve de l'échec de la *conflict resolution* helvétique,

90 ■ mais bien le signe d'une double évolution dans sa conception. Elle s'inscrit

dans une dynamique temporelle où la gestion des conflits, d'*a posteriori* qu'elle était au début du siècle, tend à devenir *a priori*. Même si ce processus est alors mal maîtrisé, il trahit, relativement parlant, une capacité croissante d'anticipation. Par ailleurs, cet événement ou, plutôt, son *timing*, signalent une insensible translation des facteurs de conciliation qui, d'étatiques qu'ils étaient, semblent devenir toujours plus individuels.

UNE GESTION (SUB)CONSCIENTE?

L'ambitieux projet politique et national des Radicaux ne nécessitait pas seulement une régulation adéquate des conflits qui naîtraient de son élaboration; il exigeait également un accompagnement judicieux de la population. Car il importait que les Suisses, dotés de droits électoraux uniques en Europe, fassent bon usage des instruments de pouvoir qu'on mettait entre leurs mains. En un mot, pour éviter les débordements, il s'agissait de responsabiliser les citoyens, soit de leur faire comprendre les pertes qu'ils subiraient en adoptant une attitude séditeuse. L'entreprise se décompose en plusieurs opérations souvent concomitantes, à commencer par la plus évidente: l'injonction à l'union, à la modération ou au dépassement des différends, suggérant qu'une nette manifestation des désaccords susceptibles de scinder le pays mettrait son existence même en péril.

En période de fortes tensions internes ou de dangers extérieurs, ces appels étaient lancés sous forme de proclamations ou de discours gouvernementaux. En 1803, déjà, le Landammann de la Suisse ouvrit la Diète en déclarant aux représentants des cantons: «L'union seule peut affermir nos institutions, seule elle attirera sur nous l'estime, l'amitié, la bienveillance des puissances [...]. Rejetons, Messieurs, toute pensée qui pourrait conduire à de nouvelles commotions. Que chaque mot prononcé dans cette enceinte porte avec lui l'intention d'affermir l'union de la patrie [...].»⁴⁶ Par la suite, ce type d'exhortations s'adressa directement à la population qui, en vertu du système de milice et du suffrage universel, était toujours plus concernée par les affaires de l'Etat.⁴⁷ Sans doute sentait-on, pourtant, que la simple répétition d'un discours d'entente nécessaire ne suffirait pas à la réaliser. On tenta donc d'obtenir cet effort en donnant aux citoyens quelques bonnes raisons d'y consentir. De fait, l'essentiel de ces textes est agrémenté de considérations qui en élargissent le sens et donc la portée.

Le jeu consista, d'un côté, à représenter aux Suisses les intérêts qu'ils tiraient de cette union qui garantissait leur indépendance. Un des avantages du pays résidait dans la reconnaissance de sa neutralité qui permettait aux ressortis-

sants helvétiques d'échapper aux combats qui ensanglantèrent toujours plus le continent. En outre, on s'appliqua à impliquer les citoyens, soit à leur faire comprendre combien l'efficacité de cette protection internationale dépendait de leur propre empressement à en respecter les règles. En 1859, alors que l'unification italienne menaçait les frontières, le Conseil national déclara ainsi: «La neutralité de la Suisse n'est pas encore sauvegardée par le fait seul des manifestations du Conseil fédéral et des déclarations qu'elles ont provoquées de la part des puissances; elle ne recevra toute sa signification que par une résolution nationale tendant à maintenir et au besoin à défendre cette neutralité dans toutes les directions, par toutes les forces matérielles et morales dont dispose la nation. Si nous voulons atteindre ce but, nous devons nous garder dans l'emploi de nos forces de faire preuve de partialité, nous ne nous laisserons ni détourner ni diviser par des sympathies ou des antipathies. *Car l'union dans la volonté et l'union dans l'action sont seuls [sic] capables de faire que la neutralité suisse demeure une vérité.*»⁴⁸

Par ailleurs, selon un schéma similaire, les élites gouvernementales insistèrent sur les privilèges politiques dont jouiraient leurs compatriotes. Dans ce domaine-là, le discours se faisait encore plus spécieux sinon tendancieux. Il ne s'agissait plus seulement de pratiquer la modération afin d'éviter les attaques externes, mais de mesurer ses désaccords afin de pouvoir continuer à les exprimer avec retenue. Cette argumentation accompagne l'instauration du système démocratique des Radicaux, dont elle conforte l'assise et la «viabilité». Ainsi, dès le lendemain du Sonderbund, on exhorta les citoyens: «En entrant dans cette nouvelle ère du progrès [politique], n'oubliez pas que l'ordre en est la première garantie. Donnez-en le noble exemple à ceux qui calomnient partout le peuple, et prouvez-leur que vous êtes dignes d'être libres [...]. Mais nous saurons aussi sévir, avec une inflexible sévérité, contre les ennemis de la patrie et les perturbateurs de l'ordre public. Nous espérons toutefois que tous les citoyens comprendront le danger des dissensions intestines, la nécessité d'un rapprochement et les bienfaits inappréciables de la concorde.»⁴⁹

Le message des promoteurs du nouvel Etat fédéral ne se limitait pas à cette simple démonstration des avantages externes et internes de l'union, il évoquait aussi ses implications ou obligations morales. Ainsi, former le seul pays libre d'Europe n'était-ce pas qu'une chance à préserver mais une avancée spectaculaire que les autres Etats se devaient de rattraper – s'ils en étaient capables. La Suisse devait rester entière non seulement pour ses habitants mais pour l'édification du continent, voire de l'humanité. Les Chambres fédérales expliquèrent ainsi à la population la valorisante mais lourde tâche qui reposait sur ses épaules: «Ne nous le dissimulons pas, l'horizon se présente encore sous un

bien des tourmentes à surmonter [...] pénétrez-vous de cette sublime mission à laquelle la Providence l'a [la patrie] visiblement appelée, mission qui consiste à servir de fanal au développement progressif de l'humanité, de boulevard à la liberté. Ce qui importe avant tout dans ces jours difficiles, c'est l'accord indissoluble du Peuple et des Autorités pour travailler de toutes leurs forces au bonheur de la Confédération, au maintien de l'honneur, à la dignité et à l'indépendance de la Nation.»⁵⁰

Toutefois, l'argument décisif, la pierre de touche de cet ingénieux dispositif de responsabilisation individuelle, ne vint pas de l'étranger mais du passé. À partir du dernier tiers du 19^e siècle, les élites politiques, relayées en cela par l'Eglise, l'Ecole et diverses manifestations de type festif, s'appuyèrent toujours plus sur l'histoire.⁵¹ Ce type de références avait déjà émaillé le discours des dirigeants de la première moitié du siècle. Sous les Radicaux, après quelques décennies de silence sur les «glorieux ancêtres», la tendance reprit et s'épanouit aux alentours du Premier Conflit mondial. L'évocation des temps anciens dissimulait, souvent sous de simples allusions, une double opération. En premier lieu, il s'agissait de retracer un destin helvétique, linéaire, héroïque et *a posteriori* uni, qui prouvait la pérennité nationale du pays. Ensuite, on impliquait la population en tissant un lien fictif entre les fiers paysans-guerriers du Moyen-Age et les citoyens helvétiques contemporains, puis en l'exhortant à se montrer digne de «son» parcours, soit à respecter son devoir de cohésion.

L'impact de ces incitations à la modération personnelle reste difficile à évaluer. Tout indique pourtant que, dès le dernier tiers du siècle, les Suisses ne sont pas restés insensibles à l'évocation des hauts faits du passé. Dans les correspondances particulières, ils montrent une manipulation aisée des références antiques. Et les clubs ou autres sociétés patriotiques, qui réunissaient toujours plus de membres, se complaisaient régulièrement dans le rappel des vertus ancestrales comme dans l'exaltation de leurs devoirs héréditaires.⁵² Cette identification des citoyens du 19^e siècle aux «Pères de la nation» fut, paradoxalement, facilitée par le caractère ouvertement mythique de certaines figures originelles, par les références uniquement axiologiques qu'elles véhiculaient et, *last, but not least*, par leur appartenance affirmée au tiers-état.⁵³ Car chacun peut se sentir le descendant de paysans qui se distinguaient moins par le lieu de leur naissance que par de louables vertus. Enfin, ces qualités mêmes, ainsi que les formidables réussites qu'elles occasionnèrent, ne peuvent que favoriser l'appropriation, la fierté et le désir de ne pas déchoir.

L'invocation du rôle de la Confédération en tant que modèle de démocratie a peut-être eu les mêmes effets. Tout porte à croire que les Suisses avaient une idée très élevée de la position internationale de leur pays et le considéraient

comme un exemple inimitable.⁵⁴ Sans doute n'ont-ils pas non plus été totalement indifférents aux avertissements contre les risques d'invasion étrangère. C'est du moins ce que suggère l'évolution de l'appréhension collective de la neutralité. Décrite au début du 19^e siècle, on s'en souvient, parce que justifiant une constante surveillance extérieure, la notion séduit ensuite un nombre croissant de citoyens. Après que les autorités, profitant de la création opportune de la Croix Rouge, l'eurent drapé dans une mission humanitaire qui le légitimait, le désengagement des Helvètes fut conçu comme une chance et comme un devoir moral dont il deviendra pénible de se départir, ainsi que l'indiqueront les déchirements provoqués par l'entrée du pays dans la SdN.⁵⁵

Mais l'une des marques les plus flagrantes de responsabilisation citoyenne se lit dans d'autres types de votes, à commencer par les scrutins à connotation sociale. Certes, de nombreux facteurs permettent de comprendre la frilosité des Suisses devant toute protection légale d'une certaine d'envergure. Ainsi la peur des structures d'entraide déjà existantes devant la «concurrence» fédérale ou l'inadéquation des mesures proposées ont-elles souvent conduit à décourager les électeurs potentiellement tentés par une intervention plus nette de l'Etat dans ce domaine. On peut cependant se demander jusqu'à quel point cette attitude surprenante ne reflète pas, précisément, un état d'esprit idoine. Dans une perspective de prise en charge personnelle obligatoire elle prend un nouveau sens. Elle signifie qu'on avait obtenu que chacun estime devoir veiller à son propre sort sans grever le budget du pays soit, pour pousser le développement à l'extrême, qu'on avait stimulé une sorte d'appropriation individuelle du bien-être du pays tout entier. Cette hypothèse, qui suppose une capacité de *self-control* inhabituelle, tendrait à être confirmée *a contrario* par un taux relatif de suicides déjà remarquablement élevé à la fin du 19^e siècle⁵⁶ – tant il est vrai qu'une charge psycho-sociale aussi forte devait générer de nombreux laissés pour compte, susceptibles d'être tentés par l'idée de se supprimer.⁵⁷ Elle s'expliquerait, d'ailleurs, par une tradition protestante encore vivace, qui habitue le chrétien à être responsable de ses actes et à en rendre seul compte à Dieu. Mais surtout, elle se comprendrait parfaitement dans le contexte d'imbrication gigogne des hiérarchies socio-politiques tel qu'il prédominait alors en Suisse. Car, dans le cadre de structures de contrôle rapprochées, chacun peut vérifier le comportement de l'autre et exercer ainsi une pression énorme aboutissant, logiquement, à l'autocensure. A ce titre, on pourrait prétendre que le calme caractérisant la Confédération est, en réalité, un avatar de la démocratie; soit le résultat d'une violence que les Suisses auraient appris à exercer contre eux-mêmes afin de ne pas l'exprimer contre autrui – en un processus d'appropriation, voire de privatisation, de la sphère publique.

CONCLUSION

Les multiples conflits et réconciliations qui marquèrent le 19^e siècle helvétique présentent des modes de pacification pluriels s'articulant, schématiquement, en trois cercles concentriques faisant, tour à tour, intervenir des acteurs toujours plus directement impliqués dans le maintien de la *pax helvetica*. Partant de l'extérieur, soit de l'étranger ou de facteurs indépendants d'une volonté d'unité autochtone, ils s'adjoignent bientôt une panoplie de procédés visant positivement à la consolidation de l'Etat-nation suisse. Mais ces modes de pacification, accompagnant un processus de démocratisation croissante, nécessitent une participation et une implication toujours plus grandes des citoyens. De sorte qu'à l'aube du 20^e siècle, du citoyen suisse aux puissances environnantes, en passant par les autorités gouvernementales, tout concourt à maintenir la tranquillité du pays. Bien plus, ces trois sphères s'interpénètrent, interagissent et se confortent mutuellement; les facteurs contingents venant renforcer les deux autres qui, à leur tour, se consolident mutuellement. Et c'est sans doute de cette subtile imbrication, aux équilibres changeants et dynamiques, que la *conflict resolution* helvétique tire sa formidable efficacité. Mais cette combinaison mouvante, capable de transformer la gestion en véritable prévention, rend son imitation difficile ... sinon impossible.

Par ailleurs, le dispositif conciliatoire qui se développa durant le 19^e siècle est non seulement le fruit d'un mécanisme largement lié à des contingences topographiques et politiques spécifiques, mais il connut également un bon nombre de ratés. L'impact de l'étranger, qui parvint longtemps à resserrer le faisceau helvétique, faillit moult fois aboutir à son invasion et, à terme, à sa disparition, ainsi que l'illustre partiellement la période napoléonienne. De même, la résolution volontaire qui intervint avec force dès le Sonderbund provoqua-t-elle autant de crises qu'elle en régla; puisque c'est dans la gestion du conflit civil qu'on voit souvent la cause lointaine du Kulturkampf. Enfin, l'intériorisation du devoir d'union, opérée grâce à une subtile responsabilisation du Suisse face à son histoire ne fut-elle pas sans danger. Non pas que le récit officiel du passé se soit révélé impuissant à faire jaillir la fierté nécessaire dans le cœur des citoyens. Bien au contraire. Or, cette identification aux valeureux héros mythiques s'est parfois effectuée selon des modalités et une interprétation divergentes. Le fossé culturel, révélé durant la Première Guerre mondiale, peut ainsi se comprendre comme le résultat d'une vision différente du destin helvétique; chacune des parties du pays tirant dans un sens opposé parce que persuadée d'agir seule selon la mission véritable de la nation.⁵⁸ L'histoire suisse, si valorisante et, partant, si assimilable, a parfois conduit à une «surreponsabilisation», quand le souvenir des hauts faits ancestraux ne provoqua pas la ■ 95

nécessité de conduire la Confédération de manière à s'en montrer digne, mais suscita la crainte de ne pouvoir être à leur hauteur. Ainsi la conscience de la destinée helvétique obligatoire, initialement façonnée comme un véritable principe de mouvement, put se transformer en attentisme. Or, dans un monde qui bouge, l'immobilisme, même s'il ressemble au calme, n'est pas forcément la meilleure des solutions. Et quand il se greffe sur une perception antagonique du passé et de l'identité nationale, il devient même totalement contre-productif.

Dès lors, on peut se demander si l'imitation du *peacemaking* et du *peace-keeping* suisse est bien souhaitable? Et si les spécialistes qui ont tenté de s'inspirer de ce modèle n'ont pas, eux aussi, été victimes de la propagande historique helvétique qui voulait que tout ce qui est suisse soit exemplaire?

Notes

- 1 Ce titre est la paraphrase un peu raccourcie d'une injonction prononcée le 29 mai 1874 par le Conseiller aux Etats Kappeler, disant: «[...] puisse, dans notre pays béni, la patrie se trouver toujours au-dessus des partis!» (*Feuille fédérale* [désormais FF], 1874, t. II, 539). Quant à l'article lui-même, il s'intègre dans le cadre d'une recherche financée par le Fonds national suisse de la recherche scientifique intitulée: La gestion des divisions helvétiques (1798–1918).
- 2 Ronald J. Fischer, «Training as Interactive Conflict Resolution: Characteristics and Challenges», *International Negotiation. A Journal of Theory and Practice* 2 (1997), révèle qu'en 1993, l'ensemble des 47 conflits armés recensés étaient des guerres civiles (331 sq.). À l'autre extrémité des évaluations, on trouve la carte des «Principaux conflits des années 90», en regard de l'article de Ignacio Ramonet, «Un cadre pour le 21e siècle», *Manière de voir. L'atlas 2000 des conflits* 49 janvier–février 2000, qui répertorie comme tels, deux tiers des conflits recensés.
- 3 Voir l'historique de Kenneth D. McRae, «Theories of Power-Sharing and Conflict Management», *Conflict and Peacemaking in Multiethnic Societies*, New York 1989.
- 4 Cf. par exemple: Wolf Linder, *Swiss Democracy. Possible solutions to Conflict in Multicultural Societies*, New York 1994; Paolo Urio, *Heterogeneous Switzerland: An Example of the Peaceful Resolution of Conflicts?*, Genève 1989; Jürg Steiner, «Power Sharing: Another Swiss Export Product?» in *Conflict* (voir note 3), 107 sq.
- 5 Par exemple: Pierre Du Bois (éd.), *Union et division des Suisses. Les relations entre Alémaniques, Romands et Tessinois aux 19e et 20e siècles, des Suisses*, Lausanne 1983; Andreas Ernst et al. (éd.), *Revolution und Innovation – Die Konfliktreiche Entstehung des schweizerischen Bundesstaates von 1848*, Zurich 1998.
- 6 Par exemple: Wolfgang von Wartburg, *Die europäische Dimension der Schweiz. Zur Geschichte der Schweiz und ihrer Stellung in Europa*, Schaffhouse 1996, 48–50.
- 7 Jean-François Bergier, *Histoire économique de la Suisse*, Lausanne 1984, 80 sq.
- 8 Hans Ulrich Jost, «Violence sociale et culture politique», *De la violence sociale à la violence politique. 19e–20e siècles*, Congrès international des Sciences historiques 6–13 août 2000, Lausanne 2000.
- 9 William Rappard, *Cinq siècles de sécurité collective: (1291–1798): les expériences de la Suisse sous le régime des pactes de secours mutuel*, Paris 1945.

- 10 Guy P. Marchal, «Nouvelles approches des mythes fondateurs suisses: l'imaginaire historique des Confédérés à la fin du XVe siècle», *Histoire et belles histoires de la Suisse. Guillaume Tell, Nicolas de Flüe et les autres, des Chroniques au cinéma, Itinera* (1989), 1–24.
- 11 Sur ce sujet, voir: Christian Simon (éd.), *Résistances et contestations à l'époque de l'Helvétique*, Bâle 1998.
- 12 Comment, ici, ne pas citer Edgar Bonjour et, entre autres: *La neutralité suisse: synthèse de son histoire*, Neuchâtel 1979.
- 13 Tel semble avoir été le cas du Genevois Pictet de Rochemont qui fut l'un des principaux artisans de la reconnaissance de la neutralité helvétique: Olivier Reverdin, «Charles Pictet de Rochemont. 1755–1824», *Citoyens de Genève, citoyens suisses*, Genève 1998, 15–25.
- 14 La plupart des chercheurs suisses, reflétant en cela la position majoritaire de la corporation historienne tout entière, penchent pour un phénomène récent, datant du 19e siècle. D'autres insistent, au contraire, sur la longévité qui sous-tend la construction nationale helvétique, tels que Ulrich Im Hof, *Mythos Schweiz. Identität – Nation – Geschichte. 1291–1991*, Zurich 1991.
- 15 Georg Kreis, «Die Identitätsdebatte der Gegenwart», *Nouvelles approches de la conscience nationale suisse, Itinera* (1992), 5–8.
- 16 Daniel Frei, *Die Förderung des schweizerischen Nationalbewusstseins nach dem Zusammenbruch der alten Eidgenossenschaft*, Zurich 1964.
- 17 Irène Herrmann, Corinne Walker (éd.), *La mémoire de 1798 en Suisse romande*, Lausanne 2001.
- 18 Par exemple: Carlo Moos, «Dimensionen eines Bürgerkriegs. Für eine Neubewertung des Geschehens um den Sonderbund», in Brigitte Studer (éd.), *Etappen des Bundesstaates. Staats- und Nationsbildung der Schweiz, 1848–1998*, Zurich 1998, 22 sq.; Francis Python, «Le Sonderbund et les positions des catholiques vus à travers l'ouvrage de justification et de propagande de J. Crétineau-Joly», in Guy Bedouelle, François Walter (éd.), *Histoire religieuse de la Suisse. La présence des catholiques*, Fribourg 2000, 294 sq.
- 19 Archives d'Etat de Genève [désormais AEG], RC Ann AF 1847 II, no 161: Rapport sur la conférence médiatrice du 28 octobre 1847 sous la présidence du 1er député de Bâle.
- 20 Du 4 au 29 novembre 1847.
- 21 En réalité, il y eut plusieurs documents, chaque canton signant sa propre capitulation. Mais ces textes, quoique n'étant pas rigoureusement semblables, présentaient une grande similitude.
- 22 Joachim Remak, *A very civil war. The swiss Sonderbund war of 1847*, Boulder 1993, 149; Edwin Bucher, «Dufour général lors de la guerre du Sonderbund», *Guillaume-Henri Dufour dans son temps, 1787–1875*, Genève 1991, 310.
- 23 Josef Mooser, «Eine neue Ordnung für die Schweiz: die Bundesverfassung von 1848», in Studer (voir note 18), 45–61.
- 24 Sur le rapport existant entre le mode de scrutin et le profil sociologique de ses principaux bénéficiaires, voir notamment: Werner Giesselmann, *Die brumairianische Elite: Kontinuität und Wandel der französischen Führungsschicht zwischen Ancien Régime und Julimonarchie*, Stuttgart 1977.
- 25 Albert Tanner, «Ein Staat nur für die Hablichen? Demokratie und politische Elite im frühen Bundesstaat», in Studer (voir note 18), 63 sq.
- 26 AEG, RC Ann 1847 II, AF, no 188: Proclamation de Rilliet aux troupes genevoises entrant dans le Valais, du 29 novembre 1847.
- 27 La lettre d'Uri est, à cet égard, particulièrement significative et contient l'essentiel de l'argumentation des petits cantons. A ce titre, il est intéressant de la citer largement: «La position économique de notre pays n'est pas moins défavorable que celle des autres Etats [...]. D'où prendre les moyens de faire ces améliorations cantonales si nécessaires en affaires des pauvres, de l'éducation, des routes, etc. Si vous prenez en considération ces choses, et si vous réfléchissez que la Confédération en se chargeant des frais en question

- [les dettes de guerre] se verra toujours dédommagée par ce qu'elle a gagné en instruction et en expérience militaires à l'occasion de la dernière campagne, nous pouvons espérer que ce n'est pas en vain que nous en appelons à vos Sympathies pour le sort de vos Confédérés, et que vous donnerez à vos Députés»; AEG, RC Ann 1848 A. D. no 21: Lettre du Landammann et du Conseil d'Etat d'Uri à tous les cantons, du 23 juin 1848.
- 28 Heidi Borner, *Zwischen Sonderbund und Kulturkampf. Zur Lage der Besiegten in Bundesstaat von 1848*, Luzern 1981.
- 29 Peter Stadler, *Der Kulturkampf in der Schweiz. Eidgenossenschaft und katholische Kirche im europäischen Umkreis 1848–1888*, nouvelle éd., Zurich 1996.
- 30 Victor Conzemius, «Le Kulturkampf en Suisse. Un cas particulier ou paradigmatique?», in Bedouelle/Walter (voir note 18), 297–320.
- 31 Jean-François Roth, *Le catholicisme politique jurassien entre libéralisme et ultramontanisme (1873–1896)*, Fribourg 1992; Bernard Lescaze, «Quelques réflexions sur le Kulturkampf à propos de l'argumentaire politique», *Revue du Vieux Genève*, 1994.
- 32 Hans Ulrich Jost, «Culture politique et mouvement ouvrier en Romandie au 19e siècle», in Du Bois (voir note 5), 43–62.
- 33 Cette hypothèse apparaît en filigrane et de manière convaincante mais peu convaincue dans la conclusion de P. Stadler. Voir Stadler (voir note 29), 618. Sans doute vaudrait-il la peine de creuser cette piste un peu plus avant.
- 34 Plus que les oppositions elles-mêmes, c'est leur souvenir puis leur inscription dans la mémoire collective qui demeure frappante. Dans les régions les plus touchées comme le Jura ou la campagne genevoise, on parla des persécutions du Kulturkampf jusque dans la seconde moitié du 20e siècle.
- 35 Urs Altermatt, «Joseph Zemp 1834–1908», in Urs Altermatt (éd.), *Die Schweizer Bundesräte. Ein biographisches Lexikon*, Zurich 1991, 254–259.
- 36 Bernard Degen, «Wer darf mitregieren? Die Integration der Opposition als Gnadenakt», in Studer (voir note 18), 145 sq.
- 37 Christophe Buechi, «Röstigraben». *Das Verhältnis zwischen deutscher und französischer Schweiz. Geschichte und Perspektiven*, Zurich 2000.
- 38 Hansjörg Siegenthaler, «Supranationalität, Nationalismus und regionale Autonomie: Erfahrungen des schweizerischen Bundesstaates, Perspektiven der Europäischen Gemeinschaft», *traverse* 3 (1994), 117–143.
- 39 Pierre Du Bois, «Mythe et réalité du fossé pendant la Première Guerre mondiale», in Du Bois (voir note 5), 65–91.
- 40 Il ne s'agissait pas d'erreur, à proprement parler, puisque aucune règle écrite ne fixait le nombre de Conseillers fédéraux romands et puisque le Conseil fédéral comptait alors un Vaudois et un Tessinois. Par ailleurs, ce fossé avait également inquiété des privés et suscité des réactions idoine. La plus célèbre est, sans conteste, l'ouvrage de Carl Spitteler: *Notre point de vue suisse*, Zurich 1915.
- 41 Yves Collart, «L'affaire Grimm-Hoffmann et l'entrée de Gustave Ador au Conseil fédéral», *Gustave Ador, 58 ans d'engagement politique et humanitaire*, Actes du colloque Gustave Ador tenu au palais de l'Athénée les 9–10–11 novembre 1995, Genève 1998, 277–294.
- 42 Brigitte Studer, «Soziale Sicherheit für alle? Das Projekt Sozialstaat», in Studer (voir note 18), 168 sq.
- 43 Avant de mettre sur pied ces différentes mesures, le gouvernement fédéral avait commencé par insister sur la nécessité de taire le ressentiment suscité par les privations, selon le principe que «pour vaincre ces difficultés [économiques], plus que jamais l'union de tous les éléments du peuple suisse est nécessaire et qu'il convient d'insister le moins possible sur ce qui peut nous diviser ou nous exciter les uns contre les autres»; Discours de clôture des Chambres fédérales prononcé par le Conseiller national Bonjour, du 23 juin 1915, *FF*, 1915, t. II, 900.

- 44 Willi Gautschi, *Der Landesstreik, 1918*, Zurich 1988; Marc Vuilleumier et al., *La grève générale de 1918 en Suisse*, Genève 1977.
- 45 Daniel M. Frey, *Vor der Revolution? Der Ordnungsdienst-Einsatz der Armee während des Landesstreiks in Zürich*, Zurich 1998.
- 46 Archives fédérales à Berne, C3: Protocole de la diète de 1803: Discours inaugural du Landammann d'Affry, du 4 juillet 1803, fol. 12.
- 47 Cf. par exemple la «Proclamation de l'Assemblée fédérale au peuple suisse» du 29 novembre 1848, *Recueil des lois no 34*, Genève, 1848, 726–728 ou *FF*, 1858, t. II, 42; *FF*, 1870, t. III, 82; ou encore l'appel à la solidarité lancé en pleine guerre mondiale: «Nous considérons avant tout – déclare ainsi le Département de l'économie publique en mars 1917 – que le devoir de solidarité impose actuellement au peuple suisse une certaine uniformité dans la manière de vivre. Etant donné les provisions restreintes et les prix élevés, il ne serait pas juste que ceux disposant de moyens suffisants puissent continuer à vivre comme en temps normal. Nous comptons en premier lieu sur le sentiment du devoir de la population pour qu'elle se conforme aux prescriptions applicables aux ménages privés; nous espérons qu'elle ne trouvera pas plaisir à les éluder [...]»; Circulaire du département suisse de l'économie publique aux gouvernements cantonaux concernant les restrictions alimentaires, *FF*, 1917, t. I, 213–214.
- 48 Discours d'ouverture des Chambres fédérales du 2 mai 1859, *FF*, 1859, t. I, 441 (c'est nous qui soulignons).
- 49 AEG, RC Ann 1847 II AF 155: Proclamation du Gouvernement provisoire du canton de Fribourg au peuple Fribourgeois, du 17 novembre 1847.
- 50 *Recueil des lois* (voir note 47), 727–728.
- 51 Pour une analyse générale entre histoire et pouvoir dans la Suisse du 19^e siècle, voir Irène Herrmann, «Histoire et politique. Le passé comme moyen de légitimation et de pression en Suisse au 19^e siècle», à paraître. Pour un aperçu de l'historiographie en cours durant ces années-là, voir François Walter, «Histoire et historiographie à partir du 18^e siècle», article à paraître dans le *Dictionnaire historique de la Suisse* et très aimablement communiqué par l'auteur.
- 52 La société du Grütli de l'Amérique du Nord adresse, le 2 août 1870, l'appel suivant aux Suisses restés au pays: «Tenez ferme, prenez pour modèles les ancêtres de Naefels, de Morgarten, de Sempach et de tous les champs de gloire où le sang des Suisses a été versé pour l'indépendance du pays; défendez les biens les plus précieux de la Suisse: sa liberté, son honneur, son bon droit; des milliers de vos frères, animés de sentiments républicains, brûlent d'être à vos côtés [...]»; *FF*, 1870, t. III., 243–244.
- 53 Guy P. Marchal (voir note 10); Claude Sieber-Lehmann, *Spätmittelalterlicher Nationalismus. Die Burgunderkriege am Oberrhein und in der Eidgenossenschaft*, Göttingen 1995.
- 54 Cf. par exemple: Irène Herrmann, «Entre nationalisme et communisme. Les stratégies identitaires de l'émigration politique suisse en Union soviétique durant l'entre-deux-guerres», in Laurier Turgeon (dir.), *Les entre-lieux de la culture*, Québec 1998, 121–149.
- 55 L'entrée de la Suisse dans la Société des Nations est finalement acceptée, de haute lutte, par 416'870 oui contre 323'719 non, le 16 mai 1920.
- 56 Données: www.statistik.admin.ch/ch150/fch40-42.htm (18. 9. 1998).
- 57 Cette hypothèse demanderait à être testée. Il semblerait qu'on admette, de nos jours, qu'un grand degré de liberté génère de grandes attentes et un immense sentiment d'échec personnel quand elles ne sont pas remplies («Nous sommes dans une culture du malheur intime. Rencontre avec Alain Ehrenberg», propos recueillis par J.-B. Marongiu, *Libération* du 21–22 avril 2001). En ce qui concerne les époques antérieures, elle ne semble pas vraiment envisagée par les spécialistes qui privilégient d'autres causes aux morts volontaires, telles que la solitude ou la situation économique. Ces facteurs ont été primordiaux, c'est certain. Mais la pression psychologique est déjà relevée comme cause de suicide par les contempo-

rains. Pour un exemple précoce et genevois voir: Lettre de Rodolphe Toepffer du 15 mars 1820, Ms BPU Ms suppl. 1650, fol. 19–20; lettre aimablement communiquée par Danielle Buysens.

- 58 Georg Kreis, «Die besseren Patrioten. Nationale Idee und regionale Identität in der französischen Schweiz vor 1914», in François de Capitani, Georg Germann (éd.), *Auf dem Weg zu einer schweizerischen Identität 1848–1914*, Freiburg i. Üe. 1987, 55–77.

ZUSAMMENFASSUNG

«DIE HEIMAT ÜBER ALLEN PARTEIEN». KONFLIKTAUSTRAGUNG UND -VERHINDERUNG IN DER SCHWEIZ (1798–1918)

Besonders im 19. Jahrhundert ist die Schweiz davon bedroht, in sich zusammenzufallen. Dies ist jedoch ebenfalls die Zeit, in der sich das Land als eigentlicher Nationalstaat behauptet. Diese einfache Feststellung legt nahe, dass man sich um eine wirkliche *conflict resolution* bemüht, die sich in Form von drei konzentrischen Kreisen äussert, indem sie nach und nach Akteure einbezieht, die in zunehmendem Masse direkt von der Erhaltung der helvetischen Einheit betroffen sind. Vor, während und nach der napoleonischen Epoche ist der Zusammenhalt der Eidgenossenschaft zu einem grossen Teil auf das zufällige Resultat von wirtschaftlichen und geografischen Einflüssen oder auf die umliegenden Staaten zurückzuführen. In der darauffolgenden Zeit wird der helvetische Zusammenhalt zu einem tatsächlichen Anliegen; er ist Teil des «Nationalisierungsprozesses», dessen zentrifugale Kräfte er mit einer grossen Anzahl an militärischen und institutionellen Massnahmen – die noch heute für eine gewisse Ruhe sorgen – bündigt und so dazu beiträgt, ihn zu festigen. Zur Jahrhundertwende wird die *Pax helvetica* aber am langfristigen gestärkt: die Übertragung von Verantwortung auf die Bevölkerung hat eine Verinnerlichung der Botschaft des generellen Einvernehmens zur Folge. Die Bevölkerung ist dazu aufgerufen, sich der zunehmenden demokratischen Rechte, der Vorteile, welche die Neutralität mit sich bringt und insbesondere ihrer ruhmvollen Geschichte würdig zu zeigen, auf die Gefahr hin, in eine gewisse Bewegungslosigkeit zu verfallen.

(Übersetzung: Janick Schaufelbühl)